



Syndicat cgt

du Conseil Départemental
11, rue François CHÉNIEUX
87100 LIMOGES

Tél : 05 44 00 11 95 ou 06 18 08 13 93

Email : cgt@haute-vienne.fr

Blog: cgt-cd87

FLASH ACTU cgt N° 14

MERCI À VOUS TOUS !

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018 SONT UN SUCCÈS POUR LE SYNDICAT CGT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Les élections professionnelles du 6 décembre 2018 marquent un tournant décisif dans la configuration de la représentation syndicale. Les trois syndicats obtiennent une représentation honorable. En comité technique, il n'y a plus de syndicat majoritaire. L'écart entre les deux premiers syndicats n'est que d'une trentaine de voix. C'est une bonne nouvelle pour les agents, pour le syndicalisme en général et peut être une moins bonne pour la collectivité.

La CGT a renforcé sa légitimité vis à vis de l'administration et des autres syndicats. C'est pour cela que nous appelons de nos vœux qu'il soit possible de travailler de façon constructive et surtout en intersyndicale.



Les résultats du scrutin du 6 décembre 2018

→ Du Comité technique :

Nombre d'électeurs inscrits : **1751** Nombre total de votants : **1074** Bulletins nuls : **45**
Il y a **1029** suffrages valablement exprimés et une participation de **61,34%** (61,59% en 2014)
Le nombre de sièges à pourvoir est de 6 titulaires et 6 suppléants.

Représentation des syndicats :

- La FSU a 3 sièges avec 425 voix (- 1 siège avec 41% des suffrages contre 64% en 2014)
- La CGT a 2 sièges avec 390 voix (**+ 1 siège avec 38% des suffrages** contre 13% en 2014)
- L'UNSA conserve son siège avec 214 voix (21% des suffrages contre 22% en 2014)

Sont donc déclarés élus en Comité technique pour la CGT 2 titulaires et 2 suppléants :

2 Titulaires :

- LAVERGNE Philippe
- ROUSSEAU Sylvie

2 Suppléants :

- GAUTHIER Thierry
- CELERIER Jean-Luc

→ Des Commissions Administratives Paritaires :

CAP de la catégorie C :

Nombre d'électeurs inscrits : **756** Nombre total de votants : **509** Bulletins nuls : **19**
Il y a **490** suffrages valablement exprimés et une participation de **67,33%** (66,11% en 2014)
Le nombre de sièges à pourvoir est de 7 titulaires et 7 suppléants.

Représentation des syndicats :

- La CGT a 4 sièges avec 263 voix (**+ 4 sièges avec 54% des suffrages** contre 12% en 2014),
- La FSU a 2 sièges avec 143 voix (- 3 sièges avec 29% des suffrages contre 62% en 2014),
- L'UNSA a 1 siège avec 84 voix (- 1 siège avec 17% des suffrages contre 26% en 2014).

Avec les résultats obtenus en CAP de C la CGT est désormais majoritaire, nous avons obtenu 4 sièges sur 7. Cela met la CGT en position de force pour la défense des agents dans cette catégorie.

Sont donc déclarés élus en CAP de C pour la CGT 4 titulaires et 4 suppléants :

Titulaire en C1:

- HETIER CAENEN Chrystel

Suppléant en C1

- CAUSSE Christophe

Titulaires en C2

- LAVERGNE Philippe
- PAILLOT Séverine
- ROSIER Marie-Claire

Suppléants en C2 :

- ROULEAU Pierrick
- CELERIER Jean-Luc
- PASQUET Sylvain

C1 ou groupe inférieur = 1er grade en catégorie C. C2 ou groupe supérieur = 2ème et 3ème grade en catégorie C.

Étant majoritaire nous avons le choix du roi pour les sièges. Pour préserver la pluralité des syndicats nous n'avons pris que trois sièges sur 5 en C2 afin que tous les syndicats puissent s'exprimer lors des grandes CAP.

CAP de la catégorie B :

Nombre d'électeurs inscrits : **244** Nombre total de votants : **187** Bulletins nuls : **8**
Il y a **179** suffrages valablement exprimés et une participation de **76,63%** (67,90% en 2014)
Le nombre de sièges à pourvoir est de 5 titulaires et 5 suppléants.

Représentation des Syndicats :

- La CGT a 2 sièges avec 58 voix (**+ 2 sièges avec 32,40% des suffrages** contre 11% en 2014),
- L'UNSA a 2 sièges avec 63 voix (+ 1 siège avec 35,20% des suffrages contre 21% en 2014),
- La FSU a 1 siège avec 58 voix (- 3 sièges avec 32,40% des suffrages contre 68% en 2014). il est à noter que la FSU n'a plus de siège en CAP de B3.

Les résultats obtenus en CAP de B, 2 sièges sur 5 va nous permettre de défendre plus facilement cette catégorie.

Sont donc déclarés élus pour la CGT en CAP de B 2 titulaires et 2 suppléants :

Titulaire en B3 :

- ROUSSEAU Sylvie

Suppléante en B3 :

- AUTHIER Rachel

Titulaire en B4 :

- DARNIS Philippe

Suppléant en B4 :

- GUILLAUME Stephen

B3 ou groupe inférieur = 1er grade en catégorie B. B4 ou groupe supérieur = 2ème et 3ème grade en catégorie B.

CAP de la catégorie A :

La CGT n'a pas présenté de liste de CAP de la catégorie A (il nous manquait 1 candidat)

Nombre d'électeurs inscrits : **400** Nombre total de votants : **244** Bulletins nuls : **43**
Il y a **201** suffrages valablement exprimés et une participation de **61%** (76% en 2014)
Le nombre de sièges à pourvoir est de 3 titulaires et 3 suppléants.

Dans le groupe hiérarchique A5 les 3 sièges des titulaires reviennent à la FSU qui est le seul syndicat qui a déposé une liste.

Dans le groupe hiérarchique A6 aucun candidat n'ayant été présenté par les syndicats les 2 représentants ont été désignés par tirage au sort le lundi 10 décembre 2018.

CCP de la catégorie C.

La CGT n'a pas présenté de liste de CCP de la catégorie C.

Nombre d'électeurs inscrits : **246** Nombre total de votants : **101** Bulletins nuls : **9**

Il y a **92** suffrages valablement exprimés et une participation de **41,06**

Le nombre de sièges à pourvoir est de 4 titulaires et 4 suppléants.

En CCP de C les 4 sièges des titulaires reviennent à la FSU qui est le seul syndicat qui a déposé une liste.

CCP de B et de A.

Aucune liste n'ayant été déposée pour ces deux catégories les représentants ont été désignés par tirage au sort le lundi 10 décembre 2018.

Les élections modifient également la composition du CHSCT et de la commission de réforme.

Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est une émanation du Comité technique. Les résultats obtenus en CT permettent aux trois formations syndicales de siéger au CHSCT. C'est une très bonne nouvelle pour les agents.

2 sièges pour la CGT, 2 sièges pour la FSU et 1 siège pour L'UNSA (pour mémoire en 2014 il y avait 4 sièges pour la FSU et 1 siège pour l'UNSA).

La CGT va réserver un siège de suppléant à un agent extérieur aux 3 organisations syndicales. Cela permettra d'avoir un œil critique neutre.

Il est utile de rappeler que le CHSCT est avant tout un outil qui sert à défendre l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents de l'ensemble de la collectivité.

Nous demandons également que la fonction de secrétariat soit tournante afin que les formations syndicales ayant deux sièges puissent s'exprimer tour à tour.

Commission de réforme (elle siège au centre de gestion)

La CGT en tant que 2ème force syndicale siègera à la commission de réforme (il n'y a que deux représentants du personnel qui peuvent être appelés à siéger).

La compétence de la commission de réforme est essentielle. Elle statue sur :

- l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle non reconnue par l'employeur,
- reprise à temps partiel thérapeutique après un congé accident de service ou maladie professionnelle,
- reprise après congé pour les mêmes raisons, l'aménagement du poste de travail le reclassement, la rechute, la retraite pour invalidité etc ...

Bulletin de contact pour une adhésion au Syndicat CGT du Conseil Départemental

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Pôle : Service :

Syndicat CGT du Conseil Départemental
11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES Cedex 1

Tél : 05 44 00 11 95 Email : cgt@haute-vienne.fr

Vous pouvez également nous joindre en appelant Philippe Lavergne au 06 18 08 13 93
venez nous rejoindre dans cette aventure humaine enrichissante

